

# **FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE**

**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020**

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

### **Rapport sur l'audit des états financiers**

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints, du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2020 ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **12 522 828,638 DT** et une valeur liquidative égale à **2<sup>D</sup>,820** par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE » arrêtée au 31 Décembre 2020, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date conformément au système comptable des entreprises.

#### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### **Paragraphe d'observation**

- Nous estimons utile d'attirer votre attention que les emplois des liquidités et de quasi-liquidités représentent 26,28 % de l'actif total au 31 décembre 2020, ce taux d'emploi est en dépassement du taux maximum de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Le dépassement en termes de liquidités trouve son explication par le fait que le fonds avait des souscriptions pour un montant de 2 800 000 DT le 18/12/2020 et que le gestionnaire du fonds n'a pas bénéficié du temps nécessaire pour tout investir avant la fin de l'année.
- Nous attirons l'attention sur la note 5.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées à la suite des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

## **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard

### **Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers**

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE ».

### **Responsabilités de l'auditeur**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé selon les normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

### **Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et présentation des états financiers.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé de déficiences importantes du contrôle interne susceptible d'avoir un impact sur notre opinion eu égard aux états financiers.

Tunis, le 23 août 2021

**Le Commissaire aux Comptes**

**CABINET MS LOUZIR**

**Mohamed LOUZIR**

**BILAN**  
**Arrêté au 31 Décembre 2020**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

		31-déc.-2020	Solde arrêté au 31-déc.-2019
<b>ACTIF</b>			
<b>AC1- Portefeuille titres</b>		<b>9 240 699,785</b>	<b>8 622 140,818</b>
a Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	1	7 515 450,176	6 845 416,903
b Obligations et valeurs assimilées	2	1 725 249,609	1 776 723,915
<b>AC2- Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>3 299 921,186</b>	<b>2 193 406,702</b>
a Placements monétaires	3	762 628,308	1 905 504,481
b Disponibilités	4	2 537 292,878	287 902,221
<b>AC3- Créances d'exploitation</b>	<b>5</b>	<b>14 166,252</b>	<b>3 601,503</b>
Créances d'exploitation		14 166,252	3 601,503
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>12 554 787,223</b>	<b>10 819 149,023</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>PA1- OPERATEURS CREDITEURS</b>		<b>21 072,803</b>	<b>19 729,787</b>
Opérateurs créditeurs	6	21 072,803	19 729,787
<b>PA2- AUTRES CREDITEURS DIVERS</b>		<b>10 885,782</b>	<b>10 948,506</b>
Autres créditeurs divers	7	10 885,782	10 948,506
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>31 958,585</b>	<b>30 678,293</b>
<b>CP1 Capital</b>		<b>12 245 588,019</b>	<b>10 402 194,219</b>
CP1- a Capital	8	12 245 588,019	10 402 194,219
<b>CP2- Somme distribuables</b>	<b>9</b>	<b>277 240,619</b>	<b>386 276,511</b>
CP2-a Résultat distribuable de l'exercice		231 813,130	394 911,981
CP2-b Régul. Résultat distribuable de l'exercice		45 427,489	-8 635,470
<b>TOTAL ACTIF NET</b>		<b>12 522 828,638</b>	<b>10 788 470,730</b>
<b>Total ACTIF NET ET PASSIF</b>		<b>12 554 787,223</b>	<b>10 819 149,023</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Période du : 01/01/2020 au 31/12/2020**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	Notes	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
a Dividendes		117 460,335	269 740,790
b Revenus des obligations et valeurs assimilées		142 965,256	101 620,924
<b>PR 1-Revenus du portefeuille titres</b>	<b>10</b>	<b>260 425,591</b>	<b>371 361,714</b>
<b>PR 2-Revenus des Placements monétaires</b>	<b>11</b>	<b>149 813,047</b>	<b>214 486,075</b>
<b>Total des revenus de placements</b>		<b>410 238,638</b>	<b>585 847,789</b>
<b>CH1 Charges de gestion des placements</b>	<b>12</b>	<b>-160 324,280</b>	<b>-171 432,389</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>249 914,358</b>	<b>414 415,400</b>
CH2-a Autres charges d'exploitation	<b>13</b>	-18 101,228	-19 503,419
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>231 813,130</b>	<b>394 911,981</b>
PR4-a Régularisation du résultat d'exploitation		45 427,489	-8 635,470
<b>Sommes Distribuables de l'exercice</b>		<b>277 240,619</b>	<b>386 276,511</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-45 427,489	8 635,470
Variation des +/- values potentielles sur titres		-318 634,810	-104 364,103
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		111 043,183	-393 771,491
Frais de négociation de titres		-5 589,806	-6 080,632
<b>Résultat Net de l'exercice</b>		<b>18 631,697</b>	<b>-109 304,245</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**Période du : 01/01/2020 au 31/12/2020**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	<b>DU 01/01/2020 AU 31/12/2020</b>	<b>DU 01/01/2019 AU 31/12/2019</b>
<b>AN 1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</b>	<b>18 631,697</b>	<b>-109 304,245</b>
a Résultat d'exploitation	231 813,130	394 911,981
b Variation des +/- values potentielles sur titres	-318 634,810	-104 364,103
c Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	111 043,183	-393 771,491
d Frais de négociation de titres	-5 589,806	-6 080,632
<b>AN 2-Distribution de dividendes</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>AN 3-Transactions sur le capital</b>	<b>1 715 726,211</b>	<b>-126 823,192</b>
<b>a Souscriptions</b>	<b>2 858 427,690</b>	<b>483 255,548</b>
Capital	1 015 955,044	173 301,516
Régularisation des sommes non distribuables	1 377 530,475	248 321,974
Régularisation des sommes distribuables	464 942,171	61 632,058
<b>b Rachats</b>	<b>-1 142 701,479</b>	<b>-610 078,740</b>
Capital	-406 781,257	-218 623,541
Régularisation des sommes non distribuables	-557 916,308	-307 788,454
Régularisation des sommes distribuables	-178 003,914	-83 666,745
Droits de sortie	0,000	0,000
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>1 734 357,908</b>	<b>-236 127,437</b>
<b>AN 4-Actif net</b>		
A - en début d'exercice	10 788 470,730	11 024 598,167
B - en fin d'exercice	12 522 828,638	10 788 470,730
<b>AN 5-Nombre de parts</b>		
A - en début d'exercice	3 831 668,663	3 876 990,688
B - en fin d'exercice	4 440 842,450	3 831 668,663
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>2,820</b>	<b>2,816</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>0,14%</b>	<b>-0,99%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**  
**31 DECEMBRE 2020**

**I. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE:**

FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n° 2001-83 du 24-Juillet-2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif (OPC), et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 09/03/2005, sous le N° 09-2005.

Le fonds a été constitué le 29 Juillet 2005. Sa durée de vie est de 50 ans à compter de sa date de constitution.

Depuis le 06 avril 2010, le FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est identifié fiscalement par le matricule fiscal n° 1144077/B/N/N/000.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances MAGHREBIA.

FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Le dépositaire de ce fonds est L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES –UIB, sa gestion est assurée par l'UNION FINANCIERE.

FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE a été destiné à être exclusivement un support à des contrats d'assurance vie en unité de compte ASSURANCES MAGHREBIA VIE. À la suite de la décision du CMF n° 07-2009 du 25 Mars 2009 l'UNION FINANCIERE a obtenu l'agrément pour la distribution des parts de ce fonds en tant que produit de placement financier classique.

**1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :**

Les comptes de FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE sont tenus conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables relatives aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) telles que fixées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers comprennent :

- Le bilan,
- L'état des résultats,
- L'état de variation de l'actif net,
- Les notes aux états financiers.

**2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :**

La comptabilité de FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est tenue à partir du 01/01/2009 au moyen du logiciel MEGARA-MUTUAL FUNDS, en remplacement du logiciel IDEE – SICAV.

Avec ce logiciel, les mouvements de souscription et de rachat du capital effectués au cours de l'exercice sont comptabilisés à la valeur nominale, alors qu'ils étaient auparavant enregistrés à la valeur liquidative arrêtée à la clôture de l'exercice précédent.

Ce logiciel ne permet pas ainsi de défalquer le capital de début d'exercice et la quote-part dans les sommes non distribuables de l'exercice en cours.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- Journal des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

### **3. EXERCICE SOCIAL :**

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

### **4. UNITE MONETAIRE :**

Les comptes de FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE sont libellés en Dinar Tunisien.

### **5. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **5.1. PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **5.2. EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM. Ils sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours moyen pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres OPCVM correspond à la valeur liquidative à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués, sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

#### **5.3. EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS**



Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 31 décembre 2020, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds détient la ligne de BTA « Juillet 2032 » valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souverains.

Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective et aucun retraitement n'a été opéré sur les données présentées comparativement dans les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

#### **5.4. CESSION DES PLACEMENTS**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements, à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### **5.5. TRAITEMENT DES OPERATIONS DE PENSIONS LIVREES**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

## II. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

### 1. ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Désignation	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2020	% de L'Actif Net
<b>Actions et droits rattachés</b>		<b>4 977 052,576</b>	<b>6 898 854,676</b>	<b>55,09%</b>
AMEN BANK	10 325	272 642,772	220 603,950	1,76%
ASSUR MAGHREBIA	6 400	364 020,700	372 153,600	2,97%
ATTIJARI BANK	19 448	426 608,750	540 187,648	4,31%
BIAT	5 017	421 011,030	470 052,764	3,75%
BT	60 722	292 170,401	410 480,720	3,28%
CITY CARS	6 861	66 394,212	56 061,231	0,45%
DELICE HOLDING	25 787	341 858,393	382 859,589	3,06%
ENNAKL AUTOMOBILES	33 440	421 995,355	409 405,920	3,27%
EURO-CYCLES	12 918	182 381,620	331 863,420	2,65%
ONE TECH HOLDING	71 984	600 267,838	864 311,888	6,90%
PGH	47 781	336 090,214	495 441,189	3,96%
SAH	51 285	431 885,610	629 728,515	5,03%
SFBT	58 433	238 556,894	1 110 811,330	8,87%
TELNET HOLDING	10 069	94 044,800	84 499,048	0,67%
UIB	22 076	342 179,047	376 859,396	3,01%
UNIMED	14 773	144 944,940	143 534,468	1,15%
<b>Titres OPCVM</b>		<b>616 474,750</b>	<b>616 595,500</b>	<b>4,92%</b>

TUNISO EMIRATIE SICAV	5 750	616 474,750	616 595,500	4,92%
<b>Total</b>		<b>5 593 527,326</b>	<b>7 515 450,176</b>	<b>60,01%</b>

## 2. OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES :

	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2020	% de L'Actif net
<b>Emprunts des sociétés</b>		<b>1 530 000,000</b>	<b>1 593 054,828</b>	<b>12,72%</b>
ATL SUBORDONNE 2017	1 500	120 000,000	121 599,912	0,97%
ATL 2019-1	5 000	400 000,000	402 644,165	3,22%
BNA SUBORDONNE 2018-1	1 200	120 000,000	123 219,288	0,98%
CIL 2018-1	1 000	80 000,000	86 487,432	0,69%
HL 2017-2	500	40 000,000	41 204,384	0,33%
HL 2018-02	2 000	200 000,000	215 634,973	1,72%
TL SUBORDONNÉ 2018	1 500	150 000,000	162 622,951	1,30%
TUNISIE LEASG&FACTORING 2019-1	3 200	320 000,000	335 345,271	2,68%
TUNISIE LEASING 2018-1	1 000	100 000,000	104 295,452	0,83%
<b>Emprunts d'Etat</b>		<b>129 225,000</b>	<b>132 195,781</b>	<b>1,06%</b>
BTA 7.5% JUILLET 2032	150	129 225,000	132 195,781	1,06%
<b>TOTAL</b>		<b>1 659 225,000</b>	<b>1 725 249,609</b>	<b>13,78%</b>

Le coût d'acquisition du portefeuille titres s'élève au 31 Décembre 2020 à 7 252 752,326 DT contre 6 316 080,243 DT à la clôture de l'exercice précédent, soit une augmentation de 936 672,083 DT.

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2020 se détaillent ainsi :

Acquisition	Coût d'Acquisition
Action	939 812,100
Titres OPCVM	616 474,750
Emprunts des sociétés	0,000
Emprunts d'Etat	129 225,000
<b>TOTAL</b>	<b>1 685 511,850</b>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2020 se détaillent ainsi :

Sorties	Coût d'Acquisition	Prix de cession	Remboursement	Plus ou moins-values réalisées
Action	568 839,767	679 882,950	-	111 043,183
Titres OPCVM	-	-	-	-
Emprunts des sociétés	180 000,000	-	180 000,000	-
Emprunts d'Etat	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>748 839,767</b>	<b>679 882,950</b>	<b>180 000,000</b>	<b>111 043,183</b>

### 3. PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à 762 628,308 DT soit 6,09% de l'actif net et se détaille comme suit :

Désignation	Echéance	Nombre de jours	Taux	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2020	% de l'actif Net
PL 7.3% Amen Bank (*)	04/01/2021	91	7,30%	749 258,211	762 628,308	6,09%
<b>Total</b>				<b>749 258,211</b>	<b>762 628,308</b>	<b>6,09%</b>

(\*) Créances sur opérations de prise en pension livrée portant sur 729 titres BTA 6,9 % Mai 2022

### 4. DISPONIBILITES

Les disponibilités du FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE en banque s'élèvent au 31/12/2020 à 2 537 292,878 DT, soit 20,26% de l'actif net.

En prenant en considération les intérêts à recevoir sur les dépôts bancaires totalisant 13 562,142 DT et en déduisant les dettes à court terme pour 31 958,585 DT, le taux d'emploi en liquidité est ramené à 20,11 % de l'actif net.

### 5. CREANCES D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à 14 166,252 DT, contre 3 601,503 DT au 31/12/2019 et correspond aux intérêts courus sur les avoirs bancaires pour un montant de 13 562,142 DT et aux retenus à la source sur les BTA.

### 6. OPERATEURS CREDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à 21 072,803 DT contre 19 729,787 DT au 31/12/2019 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Gestionnaire	14 677,603	12 982,661
Dépositaire	6 395,200	6 747,126
<b>TOTAL</b>	<b>21 072,803</b>	<b>19 729,787</b>

### 7. AUTRES CREDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à 10 885,782 DT contre 10 948,506 DT au 31/12/2019 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Conseil du marché financier (CMF)	1 127,273	994,260
CAC	7 483,289	7 613,258
Publication	200,000	200,000

Etat	2 075,220	2 140,988
<b>TOTAL</b>	<b>10 885,782</b>	<b>10 948,506</b>

#### **8. NOTE SUR LE CAPITAL**

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2020 se détaillent ainsi :

##### **Capital au 31/12/2019**

Montant	10 402 194,219
Nombre des parts	3 831 668,663
Nombre des porteurs de parts	9

##### **Souscriptions Réalisées**

Montant	1 015 955,044
Nombre des parts	1 015 955,044
Nombre des porteurs des parts entrants	0

##### **Rachats Réalisés**

Montant	406 781,257
Nombre des parts	406 781,257
Nombre des porteurs des parts sortants	2

##### **Capital Au 31/12/2020**

Montant (2)	11 011 368,006
Nombre des parts (1)	4 440 842,450
Nombre des porteurs des parts	7

(1) Il est à noter que les souscriptions et rachats peuvent être effectués en fraction de parts : millième de parts. Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat de parts s'appliquent aux fractions de parts.

(2) Il s'agit de la valeur du capital avant capitalisation du résultat antérieur et prise en compte des sommes non distribuables de l'exercice. Compte tenu de ces éléments, le capital s'établit à 12 245 588,019 DT détaillé comme suit :

(2)	11 011 368,006
Résultat 2019 capitalisé	386 276,511
Régularisation du résultat 2019 capitalisé	241 510,768
Variation des différences d'estimation	-318 634,810
Plus ou moins-value réalisée sur cession des titres	111 043,183
Régularisation des sommes non distribuables	819 614,167
Frais de négociation des titres	-5 589,806
<b>Capital au 31/12/2020</b>	<b>12 245 588,019</b>

## 9. SOMMES DISTRIBUABLES :

Les sommes distribuables de l'exercice correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Les sommes distribuables des exercices antérieurs sont capitalisées, étant donné que FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est un fonds de capitalisation.

Le solde de ce poste totalise au 31 Décembre 2020 un montant de 277 240,619 DT contre 386 276,511 DT au 31 Décembre 2019. Il se détaille ainsi :

Désignation	2 020	2 019
Résultat Distribuable de l'exercice	231 813,130	394 911,981
Régularisations du résultat distribuable de l'exercice	45 427,489	- 8 635,470
Sommes Distribuables des exercices antérieures	-	-
<b>Sommes Distribuables</b>	<b>277 240,619</b>	<b>386 276,511</b>

## 10. LES REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Les revenus du portefeuille titres totalisent au 31/12/2020 un montant de 260 425,591 DT contre 371 361,714 DT au 31/12/2019, ils se détaillent ainsi :

Désignation	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
Dividendes	117 460,335	269 740,790
Revenus des BTA	1 775,343	1 497,160
Revenus des obligations de sociétés	141 189,913	100 123,764
<b>TOTAL</b>	<b>260 425,591</b>	<b>371 361,714</b>

## 11. LES REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à 149 813,047 DT contre 214 486,075 DT au 31/12/2019 et se détaille ainsi :

LIBELLE	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
Revenus des avoirs bancaires	54 435,582	15 824,586
Revenus des Certificats de Dépôt	-	24 074,872
Revenus des Placements à Termes	83 491,261	174 586,617
Revenus des Prise en Pension livrée	11 885,204	-

<b>TOTAL</b>	<b>149 813,047</b>	<b>214 486,075</b>
--------------	--------------------	--------------------

## 12. CHARGES DE GESTION DE PLACEMENTS

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE.

Le total de ces charges s'élève au 31/12/2020 à 160 324,280 DT, contre 171 432,389 DT au 31/12/2019 et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Période du 01/01/2020 au 31/12/2020</b>	<b>Période du 01/01/2019 au 31/12/2019</b>
Rémunération du gestionnaire	134 325,228	142 191,053
Rémunération du dépositaire	25 999,052	29 241,336
<b>TOTAL</b>	<b>160 324,280</b>	<b>171 432,389</b>

## 13. AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à 18 101,228 DT, contre 19 503,419 DT au 31/12/2019 ; il se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Période du 01/01/2020 au 31/12/2020</b>	<b>Période du 01/01/2019 au 31/12/2019</b>
Redevance CMF	10 315,999	10 889,453
Publicité et Publication	200,000	200,000
Commissions bancaires	21,259	23,287
Impôts et taxes	8,400	8,400
Honoraires du CAC	7 555,570	8 382,279
<b>TOTAL</b>	<b>18 101,228</b>	<b>19 503,419</b>

### III. AUTRES INFORMATIONS :

#### 1. DONNEES PAR PARTS ET RATIOS PERTINENTS

Données par part	2020	2019	2018	2017	2016
Revenus des placements	0,092	0,153	0,124	0,103	0,096
Charge de gestion des placements	-0,036	-0,045	-0,046	-0,040	-0,038
<b>Revenu net des placements</b>	<b>0,056</b>	<b>0,108</b>	<b>0,078</b>	<b>0,063</b>	<b>0,058</b>
Autres charges d'exploitation	-0,004	-0,005	-0,005	-0,005	-0,004
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>0,052</b>	<b>0,103</b>	<b>0,073</b>	<b>0,058</b>	<b>0,054</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,010	-0,002	0,000	0,001	0,000
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>0,062</b>	<b>0,101</b>	<b>0,073</b>	<b>0,059</b>	<b>0,054</b>
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-0,072	-0,027	0,045	0,157	0,275
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	0,025	-0,103	0,050	-0,021	-0,062
Frais de négociation des titres	-0,001	-0,002	-0,001	0,001	-0,001
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation</b>	<b>-0,048</b>	<b>-0,132</b>	<b>0,094</b>	<b>0,135</b>	<b>0,212</b>
<b>Résultat Net de l'exercice</b>	<b>0,004</b>	<b>-0,029</b>	<b>0,167</b>	<b>0,193</b>	<b>0,266</b>
Droits d'entrée	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>-0,048</b>	<b>-0,132</b>	<b>0,094</b>	<b>0,135</b>	<b>0,212</b>
<b>Régularisation du résultat non distribuable</b>	<b>-0,010</b>	<b>0,003</b>	<b>0,004</b>	<b>0,002</b>	<b>0,002</b>
<b>Sommes non distribuables</b>	<b>-0,058</b>	<b>-0,129</b>	<b>0,098</b>	<b>0,137</b>	<b>0,214</b>
<b>Valeur Liquidative</b>	<b>2,820</b>	<b>2,816</b>	<b>2,844</b>	<b>2,673</b>	<b>2,477</b>

Ratios de gestion des placements	2020	2019	2018	2017	2016
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,56%	1,58%	1,58%	1,57%	1,57%
Autres charges d'exploitation/ actif net moyen	0,18%	0,18%	0,18%	0,19%	0,18%
Résultat distribuable de l'exercice/actif net moyen	2,26%	3,64%	2,51%	2,30%	2,26%
<b>Actif net moyen</b>	<b>10 277 277,648</b>	<b>10 860 871,959</b>	<b>11 235 918,381</b>	<b>9 717 386,347</b>	<b>9 053 649,070</b>

#### 2. REMUNERATION DU GESTIONNAIRE ET DU DEPOSITAIRE :

##### 2.1 REMUNERATION DU GESTIONNAIRE

L'UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE, moyennant une commission de gestion de 1,1% HT calculée hebdomadairement, sur la base de l'actif net. Le paiement de la commission est devenu mensuel à partir du mois de mai 2014.

##### 2.2 REMUNERATION DU DEPOSITAIRE

L'UIB en tant que dépositaire du FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE perçoit :

- Une commission globale hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP ;
- Une commission de droit de garde hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 150 DT HT ;
- Une commission sur encaissement de dividende de 1% avec un minimum de 0,200 DT par valeur